

RAPPORT ANNUEL 2001



NEPTUNE
technologies & bioresources

Table des matières

Message aux actionnaires	02
Avantages de Neptune Huile de krill ^{MC}	06
Commentaires et analyse de la direction	08
États financiers et notes	11
Direction	20
Renseignements pour les actionnaires et les investisseurs	C3

Profil de l'entreprise

Neptune Technologies & Bioressources développe et applique des procédés novateurs performants pour la production de produits naturels et de composants à haute valeur ajoutée à partir de biomasses marines sous-exploitées, telles que le krill, le loup marin, les résidus de poissons et autres biomasses marines. Ces extraits, et particulièrement ceux du krill, sont riches en acides gras polyinsaturés, en phospholipides, en antioxydants et en autres ingrédients bioactifs essentiels et grandement souhaitables qui contribuent à l'amélioration du bien-être humain et au contrôle des maladies. Par la recherche appliquée, les essais cliniques, les alliances stratégiques et les partenariats, la Société entend démontrer la valeur ajoutée par ses produits à diverses applications nutraceutiques, cosmétiques et pharmaceutiques et poursuivre son cheminement stratégique afin de se positionner comme chef de file dans le nouveau domaine de la nutriginomique.

Neptune est une société publique inscrite au Canadian Venture Exchange (CDNX : NTB).

Événements marquants

- ▶ Développement de la technologie multifonctionnelle Neptune OcéanExtract^{MC} pour la production de produits naturels à valeur ajoutée à partir de biomasse marine, en commençant avec le krill.
- ▶ Réussite d'une phase pilote complète pour déterminer les paramètres d'une installation de production à l'échelle industrielle.
- ▶ Identification d'importants effets bénéfiques pour la santé associés à Neptune Huile de krill^{MC} et dépôt de demandes de brevets couvrant ces effets bénéfiques en relation avec une large gamme de problèmes de santé et de conditions humaines difficiles.
- ▶ Atteinte de la dernière étape pour la demande de protection par brevet de la technologie Neptune OcéanExtract^{MC} appliquée au krill.
- ▶ Clôture d'un premier appel public à l'épargne sursouscrit, pour un produit brut de 5 millions \$, malgré les conditions défavorables du marché financier, démontrant à la fois l'intérêt des investisseurs dans la vision de Neptune et leur confiance dans son équipe de gestion.

Prochaines étapes clés

- ▶ Compléter l'entente de coentreprise avec un partenaire en ingénierie afin de construire et d'exploiter une installation à l'échelle industrielle pour la production d'extraits de biomasse.
- ▶ Terminer les essais cliniques pour démontrer les effets bénéfiques de Neptune Huile de krill^{MC} en ce qui a trait à la néoplasie, à l'arthrite rhumatoïde, aux rides faciales et à l'adsorption transdermique, suivis de la démonstration des effets bénéfiques sur la maladie cardio-vasculaire.
- ▶ Mener des projets pilotes sur l'utilisation du procédé Neptune OcéanExtract^{MC} pour l'extraction de concentrés de protéines et d'enzymes de grande valeur à partir de la biomasse de loup marin et des résidus de poisson, tout en cheminant vers la production commerciale.
- ▶ Débuter la production de Neptune Huile de krill^{MC} et de Neptune Aquatéine^{MC} et commercialiser, avant la mi-2002, ces produits pour leurs applications nutraceutiques.
- ▶ Conclure une entente stratégique avec une importante société japonaise pour notre approvisionnement en krill.
- ▶ Extraire de nouveaux composants de produits d'huile marine et valider leur fonctionnalité et leurs avantages dans les secteurs nutraceutique, cosmétique et pharmaceutique.
- ▶ Entreprendre avec des partenaires stratégiques de nouveaux projets de R et D dans le domaine de la nutriginomique.

Message aux actionnaires

Ce document constitue notre premier rapport annuel et nous saisissons avec enthousiasme cette occasion de présenter les réalisations de Neptune et ses objectifs pour les mois et les années à venir.

Nous croyons – et la démonstration scientifique ne laisse aucun doute – que l’océan renferme des promesses biologiques incroyables dont l’humanité pourra grandement profiter. Nous nous appliquons à libérer les propriétés bénéfiques des biomasses marines, telles que le krill, et à valoriser leur potentiel d’amélioration du bien-être humain et du contrôle des maladies.

Incorporée en 1998, Neptune a rapidement franchi beaucoup de chemin. Nous avons déjà développé un procédé d’extraction qui nous permet d’exploiter le krill et nous entendons atteindre la production industrielle, et générer des revenus importants à compter de 2002.

Un nouveau domaine de recherche de la science de l’alimentation émerge présentement – le secteur de la nutriginomique – et Neptune s’inscrit dans la première vague des entreprises de biotechnologie qui se positionnent pour saisir les occasions de création de valeur qui en résultent.

Plan d’affaires de Neptune

Nous avons une vision très claire des étapes à franchir pour permettre à Neptune de créer une importante valeur pour ses actionnaires.

La première étape couvre la production commerciale et la vente de quantités substantielles de Neptune Huile de krill^{MC}, principalement dans les marchés nord-américain et européen de la nutraceutique. Cette phase s’accompagne de la recherche et des premiers travaux pilotes pour adapter la technologie d’extraction au traitement d’autres biomasses marines, telles que le loup marin et les résidus de poisson, afin de diversifier notre gamme de produits et d’élargir notre source de revenus.

Pendant que les aspects techniques et de production de notre entreprise progressent, la recherche appliquée et les essais cliniques se poursuivent pour démontrer la supériorité de Neptune Huile de krill^{MC} dans une gamme d’applications. Nous avons déposé sept demandes de brevets aux États-Unis, couvrant 35 propriétés bénéfiques différentes de notre produit dans diverses applications médicales. Des résultats positifs nous permettraient d’augmenter de façon importante les applications de nos produits et nous pourrions alors faire des déclarations spécifiques, entraînant un accroissement à la fois de la demande pour nos produits et de leur valeur.

Nous prévoyons que la source croissante de revenus provenant des ventes d’extrait de krill, suite au lancement de sa production commerciale, sera suffisante pour financer cette première étape. Nous croyons que le secteur de la nutraceutique constituera notre marché principal, mais nous

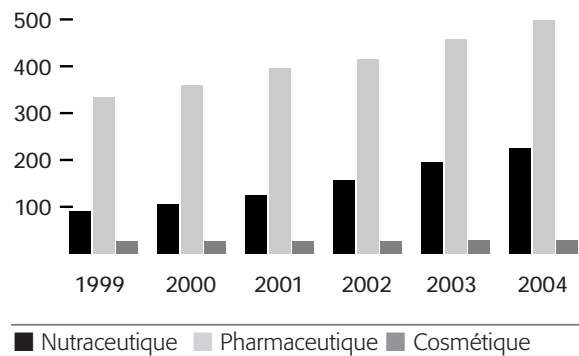
visons également les secteurs de l'aquaculture et de l'alimentation animale avec Neptune Aquatéine^{MC}. Ce concentré de protéines est dérivé des résidus de krill récupérés une fois l'huile extraite.

Par la suite, nous entendons former des alliances avec d'importantes sociétés pharmaceutiques pour le développement et la distribution de produits thérapeutiques dérivés de la biomasse marine. De plus, Neptune augmentera de façon substantielle son potentiel de création de valeur pour ses actionnaires en se positionnant comme un chef de file du secteur émergent de la nutrigenomique.

Étendue du marché

En étant les premiers sur le marché à offrir une huile de krill non oxydée, contenant une combinaison optimale d'ingrédients bioactifs naturels, Neptune se trouve ainsi en position favorable pour pénétrer le marché en croissance rapide de la nutraceutique. Aux États-Unis seulement, ce marché est évalué sur une base annuelle à 90 milliards \$ US.

Croissance des marchés (en milliards de \$ US)



La demande est stimulée par le vieillissement de la population qui recherche un accès à des produits nutritionnels fonctionnels qui réduisent les maladies, soutiennent la vitalité et augmentent la longévité. Les produits naturels, tels que les huiles marines, sont particulièrement attirants au moment où les produits synthétiques et transgéniques tombent en défaveur.

L'industrie cosmétique constitue un autre marché d'envergure pour les produits de Neptune, marché influencé par le recours croissant aux huiles marines qui remplacent avantageusement les ingrédients traditionnels provenant des animaux terrestres. Les propriétés de

Neptune Huile de krill^{MC} conviennent particulièrement bien à un grand nombre d'applications potentielles, telles que les crèmes hydratantes antirides et les écrans solaires naturels.

Neptune vise l'industrie pharmaceutique afin de développer des alliances et des partenariats mutuellement bénéfiques pour le développement de produits et d'applications à valeur ajoutée, tant pour Neptune Huile de krill^{MC} que pour d'autres produits provenant des biomasses marines. Les produits et les connaissances de la Société offrent une plate-forme convaincante pour les grandes entreprises pharmaceutiques dans le développement de suppléments alimentaires naturels, la prévention primaire de maladies graves et, à plus long terme, l'entrée dans le domaine de la nutrigenomique.

Avantages concurrentiels

La documentation scientifique contient une mine de renseignements attestant les propriétés bénéfiques des ingrédients biologiques de l'huile de krill. Le défi consistait à découvrir une méthode d'extraction viable afin de produire des quantités commerciales d'huile de krill, tout en préservant son activité biologique inhérente. Neptune a financé la recherche afin de développer un tel procédé qui est maintenant exploitable et commercialisable.

Neptune OcéanExtract^{MC} représente une plate-forme technologique protégée d'extraction à froid d'ingrédients et produits naturels à partir de biomasses marines, pour laquelle des demandes de brevets ont été déposées dans 35 pays. Appliqué au krill, ce procédé permet d'extraire une huile de grande qualité, exempte de bactéries, et propre à la consommation humaine. Notre technologie assure une production primaire performante d'huile de krill tout en permettant la récupération intégrale de la biomasse inutilisée qui peut être recyclée pour l'alimentation animale et l'aquaculture.

De plus, le produit bénéficie d'une excellente stabilité, sans aucun conservatif, et d'une grande durée de conservation.

À notre connaissance, nous sommes la première et la seule entreprise à exploiter commercialement une technologie d'extraction capable de réaliser la pleine valeur du krill et, dans une certaine mesure, celle de différentes autres biomasses marines.

La combinaison de notre procédé d'extraction et les propriétés biologiques inhérentes au krill donne un extrait naturel de qualité supérieure. Des recherches approfondies démontrent que notre produit se compose avantageusement d'acides gras polyinsaturés, de phospholipides, d'antioxydants et d'autres ingrédients bioactifs grandement recherchés, lesquels contribuent à l'amélioration du bien-être humain et au contrôle de diverses maladies graves.

Réalisation de la première étape

Nous finalisons la réalisation de la première étape de développement de Neptune.

En effet, un projet pilote servant à déterminer les paramètres d'une installation industrielle utilisant le procédé Neptune OcéanExtract^{MC} a été réalisé avec succès en deux étapes progressives. Nous en sommes maintenant aux négociations finales pour l'établissement d'une coentreprise avec un partenaire du secteur de l'ingénierie pour construire et exploiter une usine de dimension industrielle d'extraction et de purification de biomasse à l'échelle commerciale.

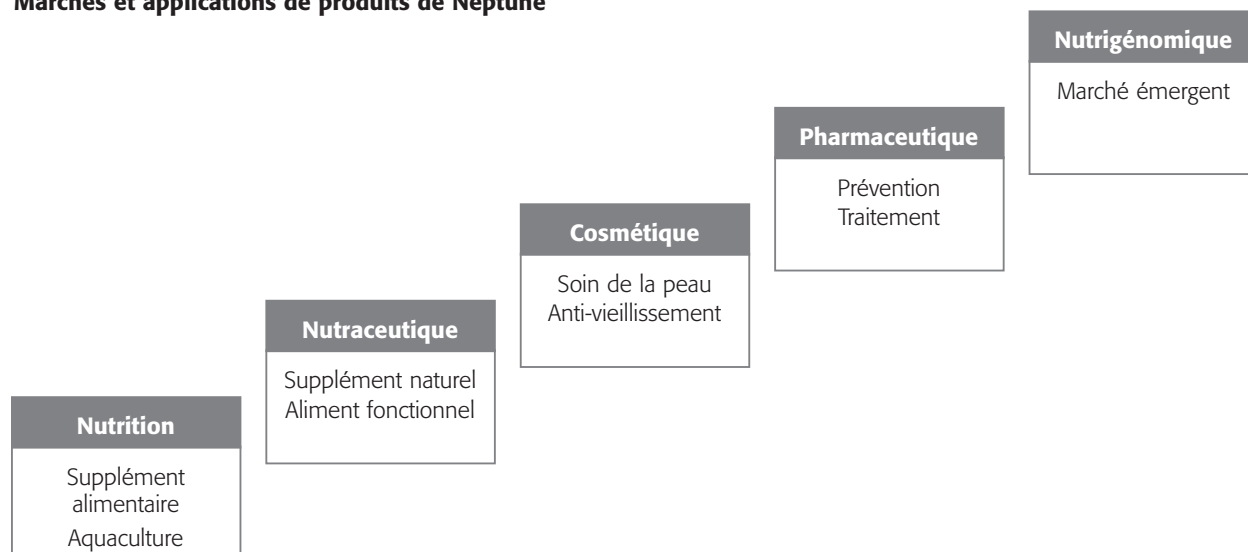
Nos besoins en krill ont été assurés par contrat auprès d'un fournisseur international réputé et nous avons pour objectif de commencer la livraison de quantités commerciales de

Neptune Huile de krill^{MC} à des clients du secteur de la nutraceutique au cours de la première partie de l'année 2002. Nous soulignons également qu'au moment où nous approchons de notre lancement commercial, notre demande de protection par brevet pour l'application au krill de notre technologie Neptune OcéanExtract^{MC} a réussi avec succès la phase finale.

Également à l'ordre du jour, nous voulons compléter notre recherche appliquée et nos essais cliniques en ce qui a trait aux propriétés bénéfiques de Neptune Huile de krill^{MC} à l'égard de la maladie cardio-vasculaire, de la néoplasie, de l'arthrite rhumatoïde, des rides faciales et de l'adsorption transdermique. Nous prévoyons publier les résultats sur tous ces sujets au cours de l'exercice 2002, à l'exception de la maladie cardio-vasculaire pour laquelle les essais cliniques se réalisent sur une plus longue période de temps.

Nous étudions les propriétés bénéfiques de Neptune Huile de krill^{MC} pour un nombre d'applications liées aux désordres cardio-vasculaires, pulmonaires, gastro-intestinaux, dermatologiques et inflammatoires, ainsi que pour les tumeurs malignes, les désordres psychiatriques et de dégénérescence neurologique, la déficience d'apprentissage et comportementale ainsi que pour le développement prénatal. Nous nous concentrons aussi plus précisément sur ses avantages dans le traitement de l'hypercholestérolémie familiale, dans la diminution des

Marchés et applications de produits de Neptune



risques de rétrécissement des vaisseaux sanguins suite à une chirurgie et dans le contrôle de l'inflammation causée par l'arthrite. Nous cherchons également à démontrer l'efficacité de notre produit pour prévenir les rides faciales et le cancer de la peau, ainsi que son excellente performance comme véhicule transdermique pour les ingrédients actifs et/ou la médication.

Une autre étape importante en ce qui a trait à notre technologie multifonctionnelle Neptune OcéanExtract^{MC} sera l'extraction de concentrés de protéines et d'enzymes de grande valeur à partir de la biomasse de krill, de loup marin et de résidus de poisson, tout en procédant à l'étape de la production industrielle pilote de ces procédés. Notre objectif est de compléter ces étapes et d'atteindre la production commerciale à court et moyen termes.

Le fondement d'un avenir passionnant

En réalisant notre plan d'affaires, nous jetons aussi des bases solides pour un avenir passionnant.

Neptune est établie sur des fondements scientifiques solides et sur une gestion rigoureuse. Notre technologie novatrice d'extraction, les progrès que nous avons réalisés dans nos demandes de brevets et notre capacité à réaliser la prévente de quantités importantes d'huile de krill témoignent de notre capacité à réaliser nos objectifs.

Nous avons composé une équipe aux multiples talents qui nous permettra de réaliser avec succès notre plan d'affaires. Notre équipe s'est entourée, dans plusieurs domaines importants, d'expertise de calibre mondial, dont notamment d'universités canadiennes de réputation internationale, de centres de recherche industrielle, d'ingénieurs-conseils et de centres hospitaliers. Toutes ces interrelations ont contribué à notre démarrage rapide et continuent d'influencer notre progression.

Nous nous concentrons en premier lieu sur le krill, une biomasse marine parmi les plus abondantes de la planète, et sur les maladies et états humains marqués par la plus forte incidence et la plus grande prévalence. Les effets bénéfiques du krill sont reconnus par la communauté scientifique internationale et nous sommes déterminés à

les exploiter et à capitaliser sur leur potentiel et leur influence sur l'amélioration du bien-être de l'humanité.

Les résultats de nos essais cliniques nous permettront de démontrer des bénéfices spécifiques qui augmenteront la valeur de nos produits. L'orientation stratégique de notre direction et notre équipe de R et D dynamique et toujours à l'affût de découvertes novatrices en matière de produits et de composants extraits des biomasses marines, positionnent Neptune comme un partenaire stratégique particulièrement intéressant pour les entreprises pharmaceutiques et tracent le chemin au sein du nouveau secteur de la nutriginomique.

Remerciements

J'aimerais remercier nos collaborateurs externes – l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal, l'Hôpital du Sacré-Cœur, le Centre de recherche industrielle du Québec et les groupes conseil PROCD et Roche ltée – pour leur contribution à nos premiers succès. De plus, je souhaite souligner l'appui de grande valeur des membres du conseil d'administration et du conseil scientifique.

Récemment, suite à la fin de l'exercice 2001, nous avons complété avec succès notre premier appel public à l'épargne pour un produit brut de 5 millions \$, et cela malgré le contexte défavorable du marché financier. Nous sommes reconnaissants envers nos actionnaires, pour leur appui et leur confiance dans le plan d'affaires de Neptune ainsi que dans son équipe de direction, et nous leur réitérons notre engagement à la réalisation de notre plan d'affaires.



Henri Harland
Président et chef de la direction

Avantages de Neptune Huile de krill^{MC}

Pourquoi Neptune s'est-elle concentrée sur l'huile de krill au départ ?

Les données scientifiques démontrent, sans l'ombre d'un doute, les bienfaits pour la santé des acides gras Oméga-3, des phospholipides et des antioxydants. Des milliers de recherches scientifiques ont été publiées pour décrire les avantages des huiles marines riches en acides gras de type Oméga-3. Neptune Huile de krill^{MC} offre la combinaison idéale de phospholipides de source marine contenant de puissants antioxydants, combinée à des acides gras Oméga-3 composés essentiellement des deux acides gras les plus bénéfiques, l'acide docosahexanoïque (DHA) et l'acide eicosapentanoïque (EPA). L'abondance du krill dans les eaux froides de l'Antarctique et de l'océan Pacifique assure un approvisionnement continu sans menacer l'espèce.

Que sont les acides gras polyinsaturés ?

Les acides gras polyinsaturés, aussi connus comme le « bon gras », ont un effet bénéfique pour la santé qui a été clairement démontré par la recherche. C'est le cas notamment en ce qui a trait à l'hyperlipidémie (taux élevé de cholestérol), à la maladie cardio-vasculaire, à l'hypertension, à l'arthrite rhumatoïde, à la maladie de Crohn et au trouble affectif bipolaire.

Neptune Huile de krill^{MC} est une source riche de trois acides gras polyinsaturés : Oméga-3, 6 et 9. L'une des caractéristiques distinctives de Neptune Huile de krill^{MC}, c'est qu'elle possède ce qui est considéré comme le ratio optimal d'acides gras Oméga-3 et Oméga-6, ce qui améliore de façon importante l'Oméga-3 qui fait défaut dans notre alimentation quotidienne.

Un autre élément favorise le krill, c'est sa forte concentration en deux acides gras hautement polyinsaturés Oméga-3, appelés acide docosahexanoïque (DHA) et acide eicosapentanoïque (EPA) dont l'apport supplémentaire peut être bénéfique dans les cas de dépression, de schizophrénie, de diabète, de cancer, d'arthrite rhumatoïde et d'athérosclérose.

Que sont les phospholipides ?

Les phospholipides sont des gras structurés qui contiennent quelques composants non gras, tels que le phosphore. Essentiels au fonctionnement du cerveau, les phospholipides sont de plus en plus utilisés dans la recherche sur les fonctions cognitives et comportementales, pour l'amélioration de la mémoire et dans le traitement de maladies liées à ces fonctions, telles que la dépression, le trouble déficitaire de l'attention, la schizophrénie, la maladie d'Alzheimer et le syndrome de Down.

Les phospholipides ont traditionnellement été extraits des plantes (soja) et des animaux (jaune d'œuf, cervelle ou foie). Neptune considère le krill comme une source de phospholipides supérieure aux dérivés traditionnels en raison de sa forte concentration en acides gras polyinsaturés Oméga-3 et de l'absence d'éléments indésirables, tels que le cholestérol.

Que sont les antioxydants ?

Les antioxydants sont des molécules qui combattent les radicaux libres qui, lorsqu'ils sont relâchés dans l'organisme, peuvent endommager l'ADN, causer le vieillissement et produire des maladies graves telles que la maladie cardio-vasculaire et le cancer. Neptune Huile de krill^{MC} offre certains des antioxydants les plus puissants qui soient disponibles aujourd'hui, l'astaxantine et la canthaxantine, un flavonoïde, en plus des vitamines A et E et de la bêta-carotène.

L'huile de krill contient d'importantes quantités de bêta-carotène, qui a été utilisée pour traiter des maladies telles que la cirrhose du foie et le cancer. La relation positive qui existe entre la vitamine A et les questions fondamentales de santé, incluant la bonne structure cellulaire et la conservation de la peau, est bien documentée. On peut en dire autant pour les bienfaits de la vitamine E, reconnue notamment pour ses effets contre le vieillissement.

Quelles sont les caractéristiques de l'astaxantine et de la canthaxantine ?

L'astaxantine et la canthaxantine sont deux des antioxydants les plus puissants, offrant plus de 550 fois l'activité antioxydante de la vitamine E et dix fois celle de la bêta-carotène. En effet, leurs effets bénéfiques sur la santé couvrent un large spectre, des liens ayant été établis avec la santé des yeux (cataractes, dégénérescence de la macula en raison de l'âge), les maladies de dégénérescence neurologique (maladie de Parkinson et d'Alzheimer, chorée de Huntington, accident vasculaire cérébral et crises), la maladie cardio-vasculaire (athérosclérose, hypercholestérolémie, formation de plaque), ainsi que pour la prévention primaire du cancer et contre le vieillissement. L'huile de poisson, l'huile de foie de morue et l'huile de lin n'offrent aucun de ces puissants antioxydants.

Que sont les flavonoïdes ?

On étudie les flavonoïdes depuis au moins 60 ans. Leur activité antioxydante est considérée comme un fait scientifique. Les études épidémiologiques et cliniques, ainsi que la recherche en laboratoire sur les flavonoïdes, ont démontré leur efficacité dans la prévention et/ou le traitement de la maladie cardio-vasculaire, du cancer, des conditions inflammatoires, de l'asthme, de la parodontopathie, des maladies du foie, des cataractes et de la dégénérescence de la macula. Jusqu'à aujourd'hui, les flavonoïdes n'avaient jamais été extraits d'autres éléments que les plantes, les légumes, les fruits ou les algues.

Que sont les nutraceutiques ?

Selon le Dr Stephen DeFelicis de la *Foundation for Innovation in Medicine*, un nutraceutique est un aliment ou une partie d'aliment qui offre des avantages médicaux ou liés à la santé, dont la prévention et le traitement de maladies. Les nutraceutiques comprennent les suppléments alimentaires, tels que les vitamines, les composés botaniques ; les aliments fonctionnels comme l'Oméga-3, le lait et le psyllium ; ainsi que des aliments médicinaux, tels que le bœuf transgénique.

Qu'est-ce que la nutriginomique ?

La nutriginomique représente la nouvelle vague de la recherche en nutrition. Elle comprend le développement biomoléculaire d'aliments santé et sécuritaires pour la prévention de maladies et de désordres graves, en se fondant sur la connaissance du génome humain, sur la découverte de nouvelles composantes naturelles ainsi que sur leurs fonctions sur les gènes humains. Dans l'avenir, ces « aliments fonctionnels » joueront un rôle crucial dans la lutte aux maladies, telles que le cancer de l'intestin, le diabète et la maladie cardio-vasculaire.

Commentaires et analyse de la direction

La section commentaires et analyse de la direction vise à faciliter la compréhension et l'évaluation des tendances et changements importants liés aux résultats d'exploitation et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources (« la Société »). Les résultats antérieurs peuvent ne pas être indicatifs du rendement futur. La présente analyse doit être lue avec les états financiers consolidés de la Société et avec les notes afférentes.

L'historique d'exploitation à partir de laquelle la Société peut procéder à une évaluation de son entreprise et de ses perspectives est limité. Ses perspectives doivent être examinées à la lumière des risques et incertitudes que comporte tout marché nouveau en émergence. Parmi les risques en cause, il y a notamment ceux qui sont liés à la nature progressive et imprévisible de l'entreprise et à la gestion d'une croissance potentiellement élevée. Pour contenir ces risques, la Société doit, entre autres choses :

- i) continuer de mettre au point et de perfectionner sa plateforme technologique et ses procédés d'extraction ;
- ii) poursuivre la validation des bienfaits de ses produits pour les secteurs nutraceutique, cosmétique et pharmaceutique ;
- iii) élaborer une stratégie commerciale et la mettre en application ;
- iv) tenir tête à la concurrence ; et,
- v) recruter, retenir, motiver du personnel compétent. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de contenir ces risques.

L'entreprise

Fondée en octobre 1998, la Société poursuit la mission de développer, commercialiser et exploiter des procédés technologiques novateurs et performants permettant la production de produits naturels à valeur ajoutée, tels les huiles Oméga-3, les concentrés de protéines, les concentrés d'acides aminés et autres extraits de biomasses marines et aquatiques qu'elle entend commercialiser pour des applications innovatrices dans les domaines nutraceutique, cosmétique et pharmaceutique. Le krill, le loup marin et les résidus de poisson représentent les principales biomasses marines actuellement exploitées par la Société.

Revue de l'exercice se terminant le 31 mai 2001

Au cours de cet exercice, La Société a procédé à la mise en place de structures administratives et financières indispensables à la poursuite de son plan d'affaires. Ainsi, l'entreprise a embauché des dirigeants et du personnel clé et aménagé ses bureaux.

De plus, l'entreprise a déposé le 11 mai 2001 un prospectus visant un premier appel public à l'épargne pour une levée de fonds pouvant varier entre 3 millions \$ et 5 millions \$.

La Société n'a généré aucun revenu au cours des exercices se terminant les 31 mai 2001 et 2000. Ces résultats s'expliquent par le fait que depuis sa création la Société, en collaboration avec des institutions de recherche dont l'Université de Sherbrooke, l'Université McGill et le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), poursuit le développement de ses procédés d'extraction de produits à valeur ajoutée à partir de biomasses marines telles que le krill et le loup marin. De plus, principalement au cours de l'exercice se terminant le 31 mai 2001, la Société a procédé à des études cliniques pour valider les bienfaits de l'huile de krill pour des applications dans les secteurs nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique.

Résultats d'exploitation

Au cours des exercices se terminant le 31 mai 2001 et le 31 mai 2000, la Société a généré des pertes nettes de 1 176 409 \$ (0,116 \$ par action) et de 181 785 \$ (0,026 \$ par action), respectivement.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mai 2001, les frais d'exploitation s'élevaient à 1 222 661 \$ alors qu'ils correspondaient à 181 785 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mai 2000. Cette différence s'explique principalement par l'augmentation des frais de recherche et développement et, partiellement, par l'augmentation des frais d'administration.

En effet, au cours de l'exercice se terminant le 31 mai 2001, les frais de recherche et de développement avant déductions de crédit d'impôts de 603 081 \$ se chiffraient à 1 248 652 \$ tandis qu'ils s'élevaient à 154 725 \$ au cours de l'exercice se terminant le 31 mai 2000. L'augmentation des frais de recherche de 1 093 927 \$ représente 67 % de l'augmentation des frais d'exploitation totaux, avant déduction des crédits d'impôts remboursables.

Les frais de recherche et développement, au montant de 1 248 652 \$ pour l'exercice se terminant au 31 mai 2001, sont principalement composés des frais de sous-traitance reliés au développement de notre procédé d'extraction, à hauteur de 927 372 \$, et des salaires de recherche et développement, à hauteur de 224 115 \$. Ces frais de sous-traitance et de salaires de recherche et développement

représentent respectivement 74 % et 18 % du total des frais de recherche, démontrant ainsi notre engagement envers le développement de notre procédé et la mise en place de l'équipe de recherche.

Les frais d'administration pour l'exercice se terminant le 31 mai 2001, ont connu une augmentation de 522 969 \$ pour atteindre 550 029 \$ et représentent ainsi, pour l'exercice terminé le 31 mai 2001, 30 % des frais d'exploitation totaux avant déduction des crédits d'impôts remboursables.

Bilan

L'actif total au 31 mai 2001 s'établissait à 1 320 224 \$ comparativement à 1 540 112 \$ au 31 mai 2000.

La Société affichait un fonds de roulement de 1 416 036 \$ au 31 mai 2000, fonds de roulement principalement constitué de liquidités d'un montant de 1 523 364 \$. Cette liquidité a subséquemment servi tout au long de l'exercice suivant à la conduite agressive du plan d'affaires de Neptune, soit principalement aux activités de recherche et développement, à la mise en place de l'infrastructure organisationnelle et au lancement des démarches conduisant au premier appel public à l'épargne. Conséquemment, ces dépenses ont affecté le fonds de roulement et les liquidités, ces dernières s'établissant à 158 136 \$ au 31 mai 2001 tandis que le fonds de roulement affichait un déficit de 236 439 \$. Le maintien constant de ces activités dénote notre confiance absolue dans le plan stratégique de la Société.

Les comptes fournisseurs de 33 566 \$ au 31 mai 2000 s'établissaient à 981 502 \$ au 31 mai 2001. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des activités de recherche et, partiellement, par l'augmentation des frais d'administration ainsi que les coûts reliés aux démarches conduisant à notre première levée de fonds.

Activités d'investissement

Au cours de l'année se terminant le 31 mai 2001, la Société a procédé à l'enregistrement de brevets et cette activité a requis un montant de 65 201 \$. La Société a également investi un montant de 135 893 \$ dans l'aménagement des bureaux abritant son siège social et sa direction.

Événements postérieurs à la date du bilan

En juillet 2001, Neptune Technologies & Bioressources a procédé à la clôture de son premier appel public à l'épargne et à son inscription à la cote de la Bourse CDNX (Canadian Venture Exchange) sous le symbole NTB. Le produit de ce placement de 5 millions d'unités à 1,00 \$ chacune a généré une somme nette de 4 250 000 \$, déduction faite des frais de courtage au montant de 400 000 \$ et des frais d'émission de 350 000 \$.

Concurrence

Nos principaux défis pour les exercices financiers 2002 et 2003 consistent à industrialiser notre procédé d'exploitation de l'huile de krill, commercialiser le produit et générer notre autofinancement, tout en finançant l'avancement de nos projets de recherches sur des applications nutraceutiques, cosmétiques et pharmaceutiques de nos produits et de leurs composantes, poursuivant ainsi notre démarche vers la nutriginomique.

Les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique sont très concurrentielles. De nombreuses entreprises exercent des activités semblables à celles de la Société, y compris la recherche et le développement d'applications destinées aux humains. Plus particulièrement, des concurrents en matière de développement de nouveaux produits nutraceutiques mettent l'accent sur des applications cosmétiques et pharmaceutiques qui s'appuient sur les propriétés spécifiques de leurs produits.

Bon nombre de ces entreprises ont des ressources financières ainsi que des capacités de recherche et développement plus importantes, de même que des organisations de fabrication et de commercialisation plus étendues que la Société. De plus, des établissements d'enseignement, des organismes gouvernementaux et d'autres organismes de recherche effectuent de la recherche dans les mêmes secteurs que la Société. Ces entreprises et autres organisations peuvent également commercialiser des produits, soit par leurs propres moyens, soit par des ententes de collaboration.

La Société s'attend à faire face à une concurrence importante à l'égard des produits nutraceutiques qu'elle prévoit développer. En outre, certaines entreprises biomédicales et biotechnologiques, y compris des grandes sociétés pharmaceutiques, ont annoncé qu'elles effectuaient des travaux dans le domaine thérapeutique à base de nutraceutiques. La Société a connaissance que d'autres entreprises ou institutions se consacrent au développement de nouvelles thérapies à base de nutraceutiques directement ciblées vers des applications à l'égard desquelles la Société développe ses propres produits nutraceutiques.

Selon son examen de l'industrie, la Société ne connaît aucune autre entreprise qui exploite un procédé d'extraction d'huile de krill. Il existe cependant une entreprise québécoise émergente qui se concentre sur la production du krill lyophilisé en poudre et encapsulé comme supplément alimentaire. La Société s'attend à ce que sa plate-forme technologique relative à l'exploitation du krill intéresse d'autres concurrents importants au fil des ans.

Rapport de la direction

La préparation et la présentation des états financiers de la société Neptune Technologies & Bioressources inc. et de toutes les autres informations contenues dans ce rapport annuel sont la responsabilité de la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les états financiers incluent des montants établis selon des estimations et un jugement éclairé, en fonction de l'évaluation des effets importants prévus par les événements courants et les transactions en cours de réalisation.

Pour assumer sa responsabilité en regard de la fiabilité des informations financières, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle sur l'administration, les procédures et la comptabilité interne. Ces systèmes de contrôle sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable sur l'exactitude et la fiabilité des informations financières. Le comité de vérification, composé essentiellement d'administrateurs externes, est chargé d'examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le comité de vérification doit rencontrer la direction et les vérificateurs externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des principales conventions comptables, d'autres questions financières ainsi que les résultats de la vérification effectuée par les vérificateurs externes. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration, de même que toutes les informations contenues dans ce rapport annuel.

Les vérificateurs indépendants de la Société, Raymond Chabot Grant Thornton, ont été nommés afin d'exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Société et des résultats de son exploitation selon les principes comptables généralement reconnus et leur rapport est joint aux présentes.



Michel Fortin

Le chef de la Direction financière

Juillet 2001

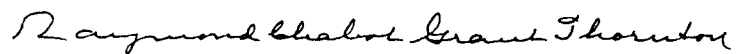
Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Neptune Technologies & Bioressources inc.

Nous avons vérifié les bilans de la société Neptune Technologies & Bioressources inc. aux 31 mai 2001 et 2000 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 mai 2001 et 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Montréal
Le 11 juillet 2001

Résultats

des exercices terminés les 31 mai 2001 et 2000

	2001	2000	Cumulatif du 9 octobre 1998 au 31 mai 2001
	\$	\$	\$
Frais d'exploitation			
Frais de recherche (note 3)	645 571	154 725	922 111
Frais de commercialisation	18 191	–	18 191
Frais d'administration	550 029	27 060	583 507
Amortissement des immobilisations	8 870	–	8 870
Perte avant revenus d'intérêts	1 222 661	181 785	1 532 679
Revenus d'intérêts	46 252	–	46 252
Perte nette	1 176 409	181 785	1 486 427
Perte nette par action	0,116	0,026	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	10 100 000	7 039 726	

Déficit

des exercices terminés les 31 mai 2001 et 2000

	2001	2000
	\$	\$
Solde au début	486 018	128 233
Perte nette	1 176 409	181 785
Frais d'émission d'actions	–	176 000
Solde à la fin	1 662 427	486 018

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

des exercices terminés les 31 mai 2001 et 2000

	2001	2000	Cumulatif du 9 octobre 1998 au 31 mai 2001
	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette	(1 176 409)	(181 785)	(1 486 427)
Éléments hors caisse			
Amortissement des immobilisations	8 870	–	8 870
Variation d'éléments du fonds de roulement (note 5)	287 247	45 720	379 065
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(880 292)	(136 065)	(1 098 492)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations	(135 893)	–	(135 893)
Brevets	(65 201)	–	(65 201)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(201 094)	–	(201 094)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dû à une société contrôlée par le président et administrateur	–	33 762	116 510
Émission de capital-actions	–	1 700 000	1 700 054
Frais d'émission	–	(75 000)	(75 000)
Frais reportés	(283 842)	–	(283 842)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(283 842)	1 658 762	1 457 722
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(1 365 228)	1 522 697	158 136
Encaisse au début	1 523 364	667	–
Encaisse à la fin	158 136	1 523 364	158 136

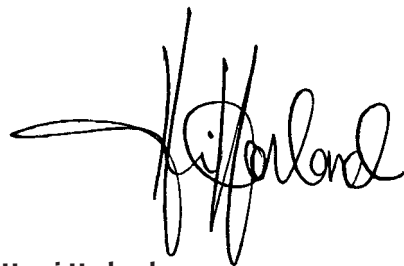
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilans

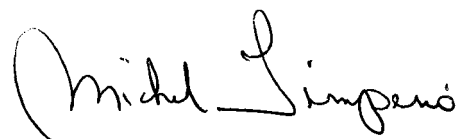
aux 31 mai 2001 et 2000

	2001	2000
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	158 136	1 523 364
Débiteurs	113 596	16 748
Crédits d'impôt à la recherche à recevoir	559 269	-
Frais payés d'avance	13 157	-
	844 158	1 540 112
Immobilisations (note 6)	127 023	-
Brevets	65 201	-
Frais reportés	283 842	-
	1 320 224	1 540 112
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus		
Société contrôlée par le président et administrateur	99 095	90 510
Autres	981 502	33 566
	1 080 597	124 076
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions et bons de souscription (note 7)	1 902 054	1 902 054
Déficit	(1 662 427)	(486 018)
	239 627	1 416 036
	1 320 224	1 540 112

Pour le conseil,



Henri Harland
Président et administrateur



Michel Timperio
Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

aux 31 mai 2001 et 2000

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société a été constituée en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies (Québec) le 9 octobre 1998. Depuis sa création, elle se consacre à la recherche et au développement de produits extraits de biomasses marines pour les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique.

La société s'attend à avoir besoin de capitaux supplémentaires pour réaliser la mise en marché initiale de ses produits. La capacité de la société de générer un bénéfice net et des flux de trésorerie liés à ses activités d'exploitation dans l'avenir dépend de plusieurs facteurs, dont l'obtention par la société de fonds supplémentaires, l'acceptation de ses produits sur le marché, le niveau de concurrence auquel la société doit faire face et la conjoncture économique. À ce jour, la société n'a pas gagné de revenus significatifs et elle est considérée comme étant en phase de démarrage.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Système informatique	Linéaire	30 %

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui satisfont aux conditions généralement reconnues, y compris celle de l'assurance raisonnable qu'ils pourront être récupérés, sont reportés et amortis à compter du début de la production commerciale.

Les crédits d'impôt à l'investissement relatifs aux frais de recherche et de développement admissibles sont comptabilisés en réduction de ces frais au cours de l'exercice où les frais sont engagés.

Brevets

Les brevets sont comptabilisés au coût et seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans débutant dans l'exercice au cours duquel les produits développés seront mis sur le marché.

Frais reportés

Les frais reportés incluent les frais d'émission reliés au premier appel public à l'épargne des actions de la société. Ces frais seront portés en augmentation du déficit lors de la réalisation de ce premier appel public à l'épargne.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit.

Perte nette par action

La perte nette par action ordinaire est déterminée selon le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. Les bons de souscription n'ont pas été pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action en raison de leur effet antidilutif dans les exercices présentés. Le calcul de la perte nette par action pour l'exercice antérieur a été ajusté pour tenir compte de la conversion des actions, comme il est mentionné à la note 7.

Régime d'intéressement au capital

La société offre un régime d'intéressement au capital qui est décrit à la note 8. Aucune charge n'est constatée à l'égard de ce régime lorsque des options d'achat d'actions sont émises aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants de la société. Toute contrepartie reçue lors de la levée des options par les détenteurs est portée au crédit du capital-actions.

Instrument financiers

La valeur comptable des instruments financiers à court terme de la société correspond approximativement à la juste valeur de ces éléments en raison de leur échéance rapprochée.

3 - INFORMATIONS SUR LES PROJETS DE RECHERCHE EN COURS

La société détient une licence mondiale d'un procédé d'extraction lui permettant d'obtenir des huiles du krill et autres crustacés pour en extraire des concentrés et des ingrédients possédant diverses activités biologiques bénéfiques. La société a conclu avec une université canadienne une entente de recherche pour adapter ce procédé d'extraction au loup marin. Cette université a de plus accordé à la société une option de licence sur les résultats de l'entente de la recherche applicable au loup marin et aux autres mammifères marins.

Les coûts engagés pour les projets de recherche en cours sont :

	2001	2000	Cumulatif du 9 octobre 1998 au 31 mai 2001
	\$	\$	\$
Honoraires de services (note 4)	60 000	60 000	160 000
Salaires et charges sociales	224 115	70 606	305 949
Sous-traitance	927 372	10 000	988 372
Frais généraux et d'études	3 169	7 596	30 352
Frais de déplacement et de représentation	33 996	6 523	40 519
	1 248 652	154 725	1 525 192
Crédit d'impôt à la recherche	(603 081)	–	(603 081)
Frais de recherche	645 571	154 725	922 111

Les crédits d'impôt à la recherche comptabilisés par la société doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales, et il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Notes complémentaires

aux 31 mai 2001 et 2000

4 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a conclu une convention de services avec un actionnaire (une société contrôlée par le président et administrateur) qui est renouvelable annuellement. En vertu de cette convention, la société verse des honoraires de services mensuels de 10 000 \$ (5 000 \$ en 2000). Depuis janvier 2001, un montant mensuel de 2 000 \$ est retranché pour l'utilisation des locaux de la société par cet actionnaire. Cet actionnaire refacture également des frais engagés pour la société. Au cours de l'exercice, le total de la contrepartie forfaitaire et des frais facturés représente 133 042 \$ (93 588 \$ en 2000). De la somme de 133 042 \$, cette société a versé 92 453 \$ à des tiers. Les frais de 133 042 \$ se composent de 60 000 \$ en honoraires de gestion, 64 129 \$ en honoraires et frais de recherche, 4 241 \$ en immobilisations, 14 672 \$ en frais d'administration et 10 000 \$ en diminution de loyer. Au 31 mai 2001, le solde dû à cet actionnaire est de 24 095 \$ (15 510 \$ en 2000), incluant les taxes. Ce montant est présenté aux bilans sous la rubrique comptes fournisseurs et frais courus.

De plus, une convention de services débutant le 1^{er} octobre 1999, d'une durée de 40 semaines, se terminant le 6 juillet 2000 avait été conclue avec un autre actionnaire (une autre société contrôlée par le président et administrateur). Selon cette convention de services, cette société avait droit à des honoraires forfaitaires de 650 \$ par semaine, totalisant 26 000 \$, et, de plus, à 10 % de la plus-value apportée à la société par la conclusion d'alliances stratégiques ou de tout financement identifié et négocié par cette autre société au bénéfice de la société. Au 31 mai 2000, pour le financement et les services obtenus selon la convention de services, la société a émis des actions pour une valeur de 101 000 \$, et reconnaît devoir une somme de 75 000 \$ aux 31 mai 2001 et 2000. Ce montant est présenté aux bilans sous la rubrique comptes fournisseurs et frais courus. Cette convention n'est plus en vigueur.

La société s'est aussi engagée, et ce, à compter du 1^{er} juin 2002, par paiements semestriels, à verser 1 % des ventes nettes annuelles, sans limite de durée, à titre de redevance, sans excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2001	2000	Cumulatif du 9 octobre 1998 au 31 mai 2001
	\$	\$	\$
Débiteurs	(96 848)	(16 748)	(113 596)
Crédits d'impôt à la recherche à recevoir	(559 269)	–	(559 269)
Frais payés d'avance	(13 157)	–	(13 157)
Comptes fournisseurs et frais courus	956 521	62 468	1 065 087
	267 247	45 720	379 065

6 - IMMOBILISATIONS

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Écart non amorti
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	52 149	3 429	48 720
Mobilier et équipement	69 048	4 422	64 626
Système informatique	14 696	1 019	13 677
	135 893	8 870	127 023

7 - CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Jusqu'au 30 mai 2000, le capital-actions autorisé (ancien) de la société était le suivant :

- Catégorie « A », avec droit de vote et participantes;
- Catégorie « B », sans droit de vote et participantes;
- Catégorie « C », avec droit de vote à raison de 100 votes par action, non participantes, rachetables au gré du détenteur au montant du capital versé;
- Catégorie « D », sans droit de vote, non participantes, dividende mensuel préférentiel et non cumulatif de 1 % de la valeur de rachat, en priorité sur les actions de catégories « A » et « B », mais subséquentement aux actions de catégories « E » et « F », rachetables au gré de la société ou du détenteur au montant du capital versé;
- Catégorie « E », sans droit de vote, non participantes, dividende mensuel préférentiel et non cumulatif de 0,75 % de la valeur de rachat, en priorité sur les actions de catégories « A », « B » et « D », mais subséquentement aux actions de catégorie « F », rachetables au gré de la société ou du détenteur au montant du capital versé;
- Catégorie « F », sans droit de vote, non participantes, dividende mensuel préférentiel et cumulatif de 1/12 du taux préférentiel calculé sur la valeur de rachat, en priorité sur toutes les autres catégories d'actions, rachetables au gré de la société ou du détenteur au montant du capital versé.

Notes complémentaires

aux 31 mai 2001 et 2000

7 - CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Le 30 mai 2000, la société a procédé à une réorganisation de son capital-actions. La totalité des actions (anciennes) émises et en circulation de la société ont été converties pour des actions (nouvelles) sur la base suivante :

- Chaque action de catégorie « A » (ancienne) émise et en circulation a été convertie en 10 actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles);
- Chaque paire, émise et en circulation, de une action de catégorie « B » (ancienne) et de une action de catégorie « C » (ancienne), a été convertie en 10 actions de catégorie « A » (nouvelles);
- Les actions de catégories « D », « E » et « F » (anciennes) ont été éliminées du capital-actions autorisé.

Le 31 mai 2000, la société a créé les actions privilégiées de série « A ».

Le 29 août 2000, les détenteurs d'actions de catégorie « A » (nouvelles) ont procédé à la conversion de la totalité des actions de catégorie « A » (nouvelles) émises et en circulation en un nombre identique d'actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles) de la société. À la suite de cette conversion, il n'y a plus d'actions de catégorie « A » (nouvelles) émises.

Le 25 septembre 2000, la société a procédé à un remaniement de son capital-actions autorisé pour éliminer les actions de catégorie « A » (nouvelles) et modifier les droits, privilèges et restrictions des actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles) pour en faire des actions ordinaires.

Autorisé au 31 mai 2001

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale

Ordinaires

Privilégiées, émissions en séries, droits, privilèges et restrictions déterminés au moment de l'émission

Privilégiées de série « A », sans droit de vote, non participantes, dividende fixe préférentiel non cumulatif de 5 % du montant du capital versé, échangeables selon certaines modalités au gré du détenteur en actions ordinaires à partir de la date de la première inscription des actions ordinaires à une bourse de valeur reconnue

	2001	2000
	\$	\$
Émis et payé		
10 100 000 actions ordinaires	1 898 050	
2 000 000 d'actions de catégorie « A » (nouvelles)		100 010
8 100 000 actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles)		1 798 040
410 000 actions de catégorie « A » (anciennes)		
100 000 actions de catégorie « B » (anciennes)		
100 000 actions de catégorie « C » (anciennes)		
	1 898 050	1 898 050

7 - CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

	2001	2000
	\$	\$
255 000 bons de souscription ^(a) (anciens)		
4 050 000 bons de souscription « A » (nouveaux) ^(b)	4 003	4 003
1 000 000 de bons de souscription « B » (nouveaux) ^(c)	1	1
	4 004	4 004
	1 902 054	1 902 054

Au cours des deux derniers exercices, les changements relatifs aux actions émises de la société ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Contre-partie
		\$

Actions ordinaires

Conversion des actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles) à raison de une action subalterne de catégorie « B » (nouvelles) pour une action

ordinaire et solde au 31 mai 2001	10 100 000	1 898 050
-----------------------------------	------------	-----------

Actions de catégorie « A » (nouvelles)

Conversion des actions de catégories « B » et « C » (anciennes) à raison de une action de chacune des catégories « B » et « C » pour 10 actions de catégorie « A » (nouvelles) et solde au 31 mai 2000

	2 000 000	100 010
--	-----------	---------

Conversion des actions de catégorie « A » (nouvelles) en actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles) à raison de une action pour une action

	(2 000 000)	(100 010)
--	-------------	-----------

Solde au 31 mai 2001	-	-
----------------------	---	---

Actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles)

Conversion des actions de catégorie « A » (anciennes) à raison de une action de catégorie « A » (ancienne) pour 10 actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles)

	6 100 000	298 041
--	-----------	---------

Émission contre espèces	2 000 000	1 499 999
-------------------------	-----------	-----------

Solde au 31 mai 2000	8 100 000	1 798 040
----------------------	-----------	-----------

Conversion des actions de catégorie « A » (nouvelles) en actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles)

	2 000 000	100 010
--	-----------	---------

Conversion des actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles) à raison de une action subalterne de catégorie « B » (nouvelles) pour une action ordinaire

	(10 100 000)	(1 898 050)
--	--------------	-------------

Solde au 31 mai 2001	-	-
----------------------	---	---

Notes complémentaires

aux 31 mai 2001 et 2000

7 - CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

	Nombre d'actions	Contre-partie
		\$
Actions de catégorie « A » (anciennes)		
Émission contre espèces et solde au 31 mai 1999	410 000	41
Émission		
Frais d'émission ^(d)	50 000	50 000
Remboursement de frais de recherche ^(d)	50 000	50 000
Espèces	100 000	198 000
Conversion en actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles)	(610 000)	(298 041)
Solde aux 31 mai 2000 et 2001	–	–

Actions de catégorie « B » (anciennes)

Émission contre espèces et solde au 31 mai 1999	100 000	5
Émission		
Frais d'émission ^(d)	50 000	25 000
Remboursement de frais de recherche ^(d)	50 000	25 000
Conversion en actions de catégorie « A » (nouvelles)	(200 000)	(50 005)
Solde aux 31 mai 2000 et 2001	–	–

Actions de catégorie « C » (anciennes)

Émission contre espèces et solde au 31 mai 1999	100 000	5
Émission		
Frais d'émission ^(d)	50 000	25 000
Remboursement de frais de recherche ^(d)	50 000	25 000
Conversion en actions de catégorie « A » (nouvelles)	(200 000)	(50 005)
Solde aux 31 mai 2000 et 2001	–	–

Bons de souscription « A » (nouveaux)

Conversion des bons de souscription (anciens) à raison de un bon de souscription (ancien) pour 10 bons de souscription « A » (nouveaux) et solde aux 31 mai 2000 et 2001	4 050 000	4 003
--	-----------	-------

Bons de souscription « B » (nouveaux)

Émission rattachée aux actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles) à raison de un bon pour deux actions subalternes de catégorie « B » (nouvelles) et solde aux 31 mai 2000 et 2001	1 000 000	1
--	-----------	---

7 - CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

	Nombre d'actions	Contre-partie
		\$
Bons de souscription (anciens)		
Émission contre espèces et solde au 31 mai 1999	255 000	3
Émission		
Frais d'émission ^(d)	50 000	1 000
Remboursement de frais de recherche ^(d)	50 000	1 000
Espèces	50 000	2 000
Conversion en bons de souscription « A » (nouveaux)	(405 000)	(4 003)
Solde aux 31 mai 2000 et 2001	–	–

- (a) Bons de souscription (anciens) qui donnent le droit d'acheter une action de catégorie « A » (ancienne) au coût de 75 % du prix de la dernière émission (privée ou publique) minimale de 100 000 \$, pouvant être exercés dans les 30 jours de l'émission, échéant selon la première des dates suivantes : le 31 octobre 2000 ou la date de clôture du premier appel public, transférables, échangeables, négociables, sans valeur nominale.
- (b) Bons de souscription « A » (nouveaux) qui donnent le droit d'acheter une action ordinaire au coût de 150 % du prix de la première émission publique, échéant le 30 novembre 2002. Les actions émises à la suite de l'exercice de ces bons de souscription seront entières pour une période de trois mois suivant leur date d'émission.
- (c) Bons de souscription « B » (nouveaux) qui donnent le droit d'acheter une action ordinaire au coût de 150 % du prix de la première émission publique, échéant le 30 novembre 2002. Les actions émises à la suite de l'exercice de ces bons de souscription seront entières pour une période de trois mois suivant leur date d'émission.
- (d) Les frais d'émission et les remboursements de frais de recherche sont attribuables à des sociétés contrôlées par le président et administrateur et ont été mesurés à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

8 - RÉGIME D'INTÉRESSEMENT AU CAPITAL

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2001, la société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la société.

Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions ordinaires. Le prix d'achat des actions visées par les options octroyées en vertu du régime correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la cote du Canadian Venture Exchange Inc. (CDNX) la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, 2 265 000 actions ordinaires ont été réservées pour être émises. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration de même que la durée des options qui ne peut toutefois excéder cinq ans ou toute période moindre selon les règles établies en vertu du régime. Le nombre total d'actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la société, ce pourcentage est de 2 % pour les consultants.

Notes complémentaires

aux 31 mai 2001 et 2000

8 - RÉGIME D'INTÉRESSEMENT AU CAPITAL (suite)

Les options déjà accordées en date du prospectus définitif confèrent, à chaque détenteur, le privilège d'acheter : i) à compter de leur octroi, 50 % des actions ordinaires faisant l'objet d'options octroyées audit détenteur; ii) à compter de l'expiration d'une période d'un an suivant leur octroi, 25 % des actions ordinaires faisant l'objet d'options initialement octroyées audit détenteur, et iii) à compter de l'expiration d'une période de deux ans suivant leur octroi, 25 % des actions ordinaires faisant l'objet d'options initialement octroyées audit bénéficiaire, au prix d'offre prévu au prospectus définitif. Le régime prévoit que les options pouvant être émises subséquentement au prospectus définitif peuvent être levées à raison de 25 % par année suivant la date d'octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2001, la société a octroyé 1 230 000 options à un prix de levée de 1 \$, dont la durée de vie contractuelle moyenne pondérée à parcourir est de cinq années. De ce nombre, 550 000 options d'achat d'actions furent octroyées à des consultants. Aucune dépense n'a été inscrite aux états financiers à la suite de l'octroi de ces options.

Au 31 mai 2001, aucune option ne peut être levée.

9 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Des actifs d'impôts futurs au montant approximatif de 516 000 \$ au 31 mai 2001 ne sont pas réflétés dans ces états financiers. Ces actifs résultent principalement des pertes autres qu'en capital et de déductions d'impôts inutilisées résultant de dépenses qui sont constatées à des fins comptables mais non déduites à des fins fiscales. Ces pertes et déductions d'impôts inutilisées permettront à la société de réduire ses impôts sur les bénéfices exigibles dans les exercices subséquents. Elles sont résumées comme suit :

	\$
Actifs d'impôts futurs résultant des éléments suivants :	
Pertes fiscales	209 000
Frais de recherche et de développement	276 000
Excédent de la valeur fiscale des actifs sur la valeur comptable	31 000
	516 000
Provision pour moins-value	(516 000)
Actifs d'impôts futurs nets comptabilisés	-

Au 31 mai 2001, les pertes fiscales de la société susceptibles de réduire les impôts sur les bénéfices des exercices futurs s'élèvent à 1 425 296 \$ au fédéral et à 1 876 234 \$ au provincial. La société pourra se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2006	45 570	45 570
2007	78 967	78 967
2008	547 214	547 214
	671 751	671 751
Frais de recherche et de développement non déduits	753 545	1 204 483
	1 425 296	1 876 234

10 - ENGAGEMENTS

La société s'est engagée en vertu d'une convention de licence à verser une redevance semestrielle établie sur la base des ventes nettes réalisées de produits licenciés, et ce, pour la durée de vie des brevets, selon les modalités suivantes :

	Taux	Redevance	
		Fixe	Minimale
	%	\$	\$
À une université canadienne			
Jusqu'au 30 septembre 2001			
Sans ventes réalisées		2 500	
Avec ventes réalisées		5 000	
Du 1 ^{er} octobre 2001			
au 31 mai 2002	3		5 000
À compter du 1 ^{er} juin 2002	4		5 000
À une société contrôlée par le président et administrateur			
À compter du 1 ^{er} juin 2002	1		

La société s'est engagée en vertu d'un contrat de location échéant en février 2006 à verser une somme de 533 111 \$, incluant les taxes pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 114 238 \$, incluant les taxes en 2002, 2003, 2004, 2005 et à 76 159 \$ en 2006.

11 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 4 juillet 2001, la société a octroyé 263 000 options à un prix de levée de 1 \$, dont la durée de vie contractuelle moyenne pondérée à parcourir est de cinq années. De ce nombre, 105 000 options d'achat d'actions furent octroyées à des consultants.

Subséquentement à la fin d'exercice, la société a procédé à un premier appel public à l'épargne et a inscrit ses actions ordinaires auprès de la CDNX.

Le 5 juillet 2001, la société a procédé à la clôture de son premier appel public à l'épargne pour l'émission de 5 000 000 d'unités au prix de 1 \$ l'unité comprenant chacune une action ordinaire et un demi-bon de souscription « C ». Le produit net de ce placement est évalué à 4 250 000 \$, déduction faite de la rémunération du placeur pour compte de 400 000 \$ et des frais d'émission estimés de 350 000 \$.

Chaque bon de souscription « C » permet la souscription d'une action ordinaire du capital-actions de la société au prix de 1,50 \$ l'action, en tout temps jusqu'au 28 juin 2002. Les actions ordinaires émises à la suite de l'exercice des bons de souscription « C » seront entières pendant une période de 90 jours suivant leur date d'émission.

12 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2000 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2001.

Conseil d'administration

Henri Harland

Président et chef de la direction
Neptune Technologies &
Bioressources inc.

Jean-Pierre Boissonneault

Président
Novycom inc.

Dr Ronald Denis

Chef du département de chirurgie
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Daniel Perry

Directeur général
Société du Vivier des Landes

Michel Timperio

Vice-président, développement
stratégique du marché américain
Les Systèmes de Construction
Technologique Ltée (TBS)

Dirigeants

Henri Harland

Président et chef de la direction

Roger Corriveau

Vice-président,
Développement des affaires

Luc A. Rainville

Vice-président, Approvisionnement et
Contrôle de la qualité

Michel Fortin

Chef de la direction financière

Dr Fotini Sampalis

Vice-présidente, Recherche

Louis A. Lapointe

Directeur des ventes

André Bélanger

Vice-président, Opérations

Conseil scientifique

Adrien Beaudoin, Ph. D.

Professeur de biochimie
Université de Sherbrooke

Stephan Panic, M.D.

Directeur médical – Chirurgie et Traumatologie,
Unité des soins intensifs, Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

André P. Boulet, Ph. D.

Associé,
Vice-président, Affaires scientifiques
BioCapital - Société d'investissement
spécialisée en biotechnologie

Ghislaine Roederer, M.D.

Cofondatrice – Association canadienne
de l'hypercholestérolémie familiale
Institut de recherches cliniques

Jean Roland Côté, M.D.

Chef – département de dermatologie
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

John Sampalis, Ph. D.

Professeur de chirurgie et épidémiologie
Université McGill, Université de Montréal et Université Laval

Ronald Denis, M.D.

Chef – département de chirurgie,
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Michael Schmidt, M.D.

Professeur de nutrition et de physiologie
Capitol University of Integrated Medicine
Professeur invité NASA Ames Research Center

Renseignements pour les actionnaires et les investisseurs

Siège social

Neptune Technologies & Bioressources inc.

500, boulevard Saint-Martin Ouest

Bureau 550

Laval (Québec) H7M 3Y2

Canada

Téléphone : (450) 972-6291

Télécopieur : (450) 972-6351

Site web : www.neptunebiotech.com

Relations avec les investisseurs

Michel Fortin

Chef de la direction financière

Téléphone : (450) 972-6291

Courriel : michel@fortin.net

Vérificateurs

Raymond, Chabot, Grant, Thorton Comptables agréés

Tour de la Banque Nationale

600, rue de la Gauchetière Ouest

Bureau 1900

Montréal (Québec) H3B 4L8

Canada

Agent de transfert et registraire

Fiducie Desjardins inc.

1 Complexe Desjardins

C.P. 34, succursale Desjardins

Montréal (Québec) H5B 1E4

Canada

Inscription boursière

Canadian Venture Exchange Inc « CDNX »

Symbole : NTB

Assemblée annuelle des actionnaires

Le 27 novembre 2001 à 11 h 00

Amphithéâtre de la Bourse de Montréal

800, square Victoria, 4^e étage

Montréal (Québec)

Canada

*An English copy of this annual report
may be obtained from the Company's head office.*



NEPTUNE
technologies & bioresources